

"Quelle fut l'année de la mort de Jacques Cartier, et où a-t-il passé de vie à trépas ?

"Le dernier acte authentique de l'illustre navigateur est celui que nous offrons à la Société; c'est-à-dire l'acte de baptême du fils de Jacques Noël et de Robine Hervé, dans lequel Jacques Cartier figure comme parrain, avec ses titres: et nommé fust par noble homme Jacques Cartier. Cet acte porte la date du 5 février 1550. Depuis cette époque nous ne trouvons dans nos archives aucune preuve de la présence du célèbre navigateur en nos murs. C'est ce qu'exprime parfaitement encore M. Manet, lorsqu'il dit: *Du reste on ne sait si ce fut dans sa Ville natale que Cartier fit ses jours. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos registres ne font aucune mention de sa mort.*

Je le crois sans peine, car, suivant certains indices, il ne mourut point à Saint-Malo, mais en sa terre de Limoilou: ce qui est fort probable. En effet n'avons-nous pas vu qu'il avait fixé sa demeure dans cette terre seigneuriale et qu'il ne venait qu'accidentellement à Saint-Malo? S'il est mort dans son manoir de Limoilou, l'acte de décès aura été levé, soit par un chapelain particulier attaché à sa personne ou à sa demeure, ou bien par un prêtre appelé à la hâte de la petite paroisse de Saint-Coulomb.

"Telle est l'opinion qui m'a semblé la plus probable.

"C'est en ce sens que j'ai fait plusieurs voyages à Saint-Coulomb, pour interroger le pasteur actuel sur l'état des registres de cette paroisse. Il m'a conduit à un jeune homme, chargé de l'éducation des enfants de cette commune et gardien des petites archives du village. Ce jeune homme s'est empressé de se rendre à mes désirs, et m'a communiqué un ancien manuscrit en parchemin, fort difficile à lire, contenant une liste des plus bizarres et des plus incomplètes des deux mille premiers décès de la paroisse, depuis sa fondation. Je n'ai encore rien découvert dans ce registre relativement à Jacques Cartier, mais j'ai l'espoir d'y trouver l'acte de son décès, jusqu'à ce jour complètement inconnu, et, si mes recherches et mes travaux sont couronnés de succès, d'en faire part immédiatement à la Société Historique et Littéraire du Canada, avant de les envoyer à d'autres revues."

Parmi les documents les plus intéressants, transmis par M. Desmazières, se trouve un tableau généalogique dans lequel on trace tous les collatéraux de Cartier en France jusqu'à l'époque actuelle. Voici les noms des arrière-neveux de cet homme célèbre, encore vivants l'année dernière: Louis François Parnet, professeur au collège de St. Malo, né le 7 juillet 1818; Joseph Cartier, né le 25 mars 1811, cultivateur habitant la ferme de la Ville-ès-chèvres, près le hameau de St. Antoine en Pleurtuit, près de St. Malo; ses filles, Marie Anne, née le 2 décembre 1842, Angélique, née le 6 octobre 1844, et son fils Marie Joseph, né le 6 août 1850; Jean Cartier, né à Saint Briac en 1795, ancien capitaine au long cours, propriétaire à St. Lunaire, sa fille Jeanne Cartier épouse d'Antoine Betsau, capitaine au long cours, et son fils M. Célestin Cartier, né en 1830, prêtre à Rennes. Cela sans préjudice aux nombreux descendants des familles Noël et Chatton, qui sont, eux, positivement les petits-neveux de Cartier, tandis que les autres ne sont probablement que les descendants de ses cousins. Une des sœurs de Jacques-Cartier, Bertheline, épousa son cousin N. Cartier. Si son fils, Jean Cartier, a laissé de la postérité mâle, il peut y avoir des arrière-neveux du célèbre navigateur qui portent son nom. Il est à regretter que l'erreur que M. Desmazières signale lui-même dans une de ses notes au sujet de la date du mariage de Jacques-Cartier, n'ait pas été corrigée sur ce tableau. Les noms de baptême Etienne, Henri, Antoine et Pierre, qui, ainsi que celui de Jacques, se trouvent répétés dans cette généalogie, vont à confirmer la tradition qui existe dans la famille Cartier du Canada, d'après laquelle, nos compatriotes de ce nom descendraient aussi des collatéraux du célèbre marin. Ce serait un point de généalogie canadienne important à établir. (3)

SMITH: Les éléments de l'agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au collège agricole et industriel de Rimouski, in-12o, 117 p. Imprimerie du Canadien. Prix 25 cts., douzaine \$2 40 cts. Cet ouvrage est dédié à l'Hon. M. Evantrel, ministre d'agriculture, et l'auteur se propose de le soumettre à l'approbation du Conseil de l'Instruction publique. M. Smith a déjà donné de nombreuses preuves de ses connaissances et de son zèle pour l'Instruction publique et pour le progrès social. Ses écrits sous divers pseudonymes, dans la presse canadienne, sont bien connus d'un grand nombre de nos lecteurs.

Petite Revue Mensuelle.

Toutes les jeunes filles canadiennes, qui, selon M. Ampère, (*Promenade en Amérique*) savent par cœur l'Automne de Lamartine, en avaient à

(3) On voit par deux articles communiqués à la *Minerve* que la famille Cartier, du Canada, descend de Jacques Cartier, surnommé Langevin, fils de Pierre Cartier et de Marie Beaumier, de la paroisse de Pruilley, diocèse d'Angers. Un des oncles du Sieur de Limoilou s'appelait aussi Pierre: voir le tableau généalogique. Selon M. Ferland un Pierre Cartier émigra de La Rochelle au Canada de 1641 à 1666.

Pendant l'impression du mémoire dont on fait ici la revue, il a été reçu plusieurs gravures et lithographies qui doivent l'accompagner et que M. Faribault a fait récemment exécuter à Paris; mais comme cet envoi a été reçu trop tard et que d'ailleurs le format aurait été trop grand pour le mémoire, la Société se propose de les publier prochainement sous la forme d'un Album.

à peine récité les trois ou quatre premières strophes qu'un hiver inattendu au milieu d'une arrière saison jusque là on ne peut plus convenable, est venu interrompre les plus mélancoliques rêveries. Mais au fait, y a-t-il un automne; y a-t-il un printemps dans ce pays? Graves questions que nous laisserons à résoudre au docteur Smallwood, inspecteur général des phénomènes de la nature. Toujours est-il que, contrairement aux plus saines traditions canadiennes, la Sainte Cathérine n'aura point l'honneur d'inaugurer les frimas par la première bordée de neige; puisque déjà plusieurs fois le sol s'est couvert de cette monotone parure.

L'hiver, du reste, pour nous n'est plus simplement la saison des fêtes et des plaisirs, des études et des soirées littéraires et scientifiques; la terrible crise qui sévit depuis déjà si longtemps chez nos voisins, en fait une époque d'anxiété et de graves préoccupations, vu notre isolement prolongé. S'il est vrai que dans très-peu de temps l'Angleterre à pu, l'hiver dernier, envoyer à notre secours, rien ne nous promet que les mêmes circonstances se renouvelleraient dans un semblable danger et c'est à ce point de vue surtout que la construction projetée du chemin de fer intercolonial a de l'importance et de l'actualité. La crise ministérielle provoquée par ce projet et que nous avons mentionnée dans notre dernière revue s'est dénouée par la résignation de l'hon. M. Dornon. Immédiatement après, le premier ministre du Bas-Canada, M. Sicotte, et le ministre des finances, M. Howland, sont partis pour l'Europe où ils doivent terminer les négociations avec le gouvernement impérial et ceux des autres colonies. M. Dornon n'a pas encore été remplacé.

La fameuse proclamation du président Lincoln a eu pour son gouvernement les désastreux effets qu'on en devait attendre. Là-bas, elle a attiré de M. Gladstone une déclaration toute favorable à la reconnaissance du Sud, déclaration, qui, bien que désavouée par ses collègues du cabinet, n'en a pas moins une très-grande portée. Elle brise la glace, comme on dit, et rendra les amis de la confédération en Angleterre beaucoup plus pressants qu'ils ne l'ont encore été dans leurs démarches.

En Amérique, la proclamation jointe aux longueurs et aux chances variées de la guerre, a redonné au parti démocrate la prépondérance sur le parti républicain; et les élections d'un bon nombre d'états, et notamment celles de l'état de New-York, ont mis le gouvernement en minorité. C'est une des anomalies de la constitution que le président qui gouverne et ne règne point soit élu pour une période de temps pendant laquelle il peut avoir tout contre lui, dans le congrès et les divers états, n'ayant d'appui que dans le ministère qu'il choisit lui-même et qui n'est point strictement obligé de résigner s'il n'obtient point une majorité.

Pour se venger de cet échec, les républicains les plus violents dont les conseils prédominent à la Maison Blanche, n'ont rien inventé de mieux que la destitution du général McClellan. S'il est vrai que cette destitution fût décidée avant que le résultat des élections ne fût connu, on a en tort de la différer. A cette époque, les lenteurs calculées, les désobéissances répétées de McClellan, eussent pu être données avec plausibilité comme les seules causes de sa disgrâce; aujourd'hui on n'y verra, fût-elle équitable, qu'une affaire de parti. Les sympathies du parti démocrate pour McClellan sont tellement fortes qu'il vient d'être désigné comme le candidat de ce parti à la prochaine élection présidentielle. Si l'on en excepte l'étrange incursion qu'a faite la cavalerie du général Stewart dans la Pensylvanie, qui a parcourue dans une assez grande étendue, faisant une reconnaissance stratégique des plus utiles, emportant avec lui un immense butin, et emmenant de nombreux prisonniers, rien de bien remarquable ne s'est passé depuis notre dernière revue. Il est maintenant constaté que la bataille d'Antietam n'a pas été une victoire aussi complète qu'on l'avait proclamée; mais elle n'en est pas moins pour les confédérés un échec important; elle leur a fait rebrousser chemin dans leur marche presque conquérante vers Washington. Aujourd'hui que le général Burnside a remplacé le *Fabius cunctator* du nord, et que le général Halleck peut compter sur une prompt obéissance à ses ordres, on s'attend à quelque grande et décisive bataille, qui se livrera probablement avant que nous n'ayons mis sous presse et nous donnera la matière d'un émouvant postscriptum.

Tandis que les choses en sont là sur les bords du Potomac, le général Butler continue à la Nouvelle-Orléans l'affreux système de persécution qu'il y a inauguré. Nous laissons raconter à un correspondant du *Courrier des Etats-Unis* ses ingénieuses prouesses.

"Vous connaissez l'acte de confiscation du Congrès. Il y était dit que toute personne ayant été citoyen des Etats-Unis, qui n'aurait pas renouvelé son allégeance à ces Etats dans les 60 jours, serait jugée et punie de confiscation, si elle était trouvée coupable. M. Butler, par l'effet de sa toute-puissance, sans s'inquiéter même des protestations de ses propres généraux, a décidé que le serment serait exigé, sous peine de confiscation immédiate, de toutes les personnes des deux sexes, âgées de plus de 15 ans. Il transforme ainsi d'un trait de plume en citoyens toutes les femmes d'abord et puis tous les hommes de 18 à 21 ans.

"Le premier délai pour la prestation du serment expirait le 23 septembre. On a prorogé la cérémonie jusqu'au 4 octobre, en ajoutant toutefois quelque chose au programme. D'après un ordre du 24 septembre, il était enjoint à chaque chef de famille de remettre dans les dix jours une liste des personnes de sa maison âgées de plus de dix-huit ans, en signalant celles qui auraient prêté serment et celles qui auraient refusé ou négligé de le faire. Cette liste devait contenir en outre le détail des propriétés de toute nature appartenant au chef de famille de qui elle émanait. Aux termes d'un autre ordre, ceux qui ne voulaient pas prêter serment devaient aller en faire la déclaration chez le prévôt-marshall et se faire inscrire comme "ennemis des Etats-Unis." Toute personne